

Code de vie

LE RESPECT

Créer un climat d'apprentissage sécuritaire

Vivre harmonieusement avec les autres

Règles	Raisons	Interventions éducatives
<p>Règlements généraux</p> <ul style="list-style-type: none"> - J'ai l'obligation de maintenir en excellent état tout le matériel qui m'est prêté; - Je m'engage à garder propres et en bon état toutes les salles de classe, la cafétéria, l'agora, les gymnases ou tout autre lieu à l'intérieur de l'école; - Lors de toute activité organisée par l'école, quel que soit le lieu de son déroulement, j'adopte un comportement empreint de civisme, respectueux des lieux et des personnes; - Je m'engage à respecter les mesures environnementales; - Lorsque je circule dans l'école, je dois avoir en tout moment ma carte étudiante et mon agenda pendant les heures de cours; - Je mange à la cafétéria, à l'agora, au salon étudiant, au mail sportif, au local 156 et dans les couloirs entourant la cafétéria; - J'utilise tous ballons et objets à roulettes à l'extérieur de l'école sauf sur le trottoir devant l'école et dans le stationnement des employés. Pendant les heures de cours, ces objets doivent être rangés dans mon casier; - Je laisse mon manteau, mon sac à main et mon sac à dos dans mon casier lorsque je dois me rendre en classe et à la bibliothèque; - Dans les laboratoires informatiques, technologiques et scientifiques, je respecte les différentes politiques de l'école et du Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais 	<ul style="list-style-type: none"> - Se donner un milieu de vie propre et agréable; - Se donner accès à du matériel adéquat; - Créer un climat harmonieux; - Assurer ma sécurité et celle des autres. 	<ul style="list-style-type: none"> - Avertissement; - Travail supplémentaire à faire signer par les parents; - Communication avec les parents; - Retrait de classe; - Centre de réflexion*; - Retenue; - Retrait de privilèges lors des activités; - Suivi à l'agenda; - Travail communautaire ou des frais imposés à l'élève pour réparer les dommages faits à la personne, à la collectivité ou aux biens matériels; - Confiscation d'un objet pour une période de temps déterminée; - Suspension au local P.A.S.S.**; - Suspension à l'externe; - Références aux organismes sociaux responsables de la jeunesse. <p>*Centre de réflexion : Local utilisé comme arrêt d'agir où l'élève y fait de la copie ou une réflexion sous la surveillance d'un intervenant.</p> <p>**P.A.S.S. : Programme alternatif à la suspension scolaire. Local de suspension interne où l'élève, accompagné d'un intervenant, développe des stratégies pour améliorer son comportement. L'élève y réalise aussi ses travaux scolaires.</p>
<p>Téléphone cellulaire, montre intelligente, écouteurs ou tout appareil électronique</p> <p>Dès mon arrivée à l'école, je range mon téléphone cellulaire, ma montre intelligente, mes écouteurs ou tout autre appareil électronique dans mon casier, et ce, jusqu'à 15 h 15. L'école n'est pas responsable des objets volés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer la sécurité, l'intégrité et le respect des autres - Éviter tout dérangement au déroulement des cours. 	<p>Saisie de l'appareil électronique ou du téléphone.</p> <p>Le parent ou le tuteur sera appelé à venir chercher l'appareil 24 heures <u>après</u> la saisie, entre 7 h 30 et 15 h 30, soit les heures d'ouverture du secrétariat.</p>

TENUE VESTIMENTAIRE

*Le respect de soi et des autres
Assurer la sécurité de tous les élèves*

Respect	Raisons	Interventions éducatives
<p>Je m'habille de façon convenable en tout temps :</p> <ul style="list-style-type: none">- Mes vêtements sont décents, couvrent ma poitrine, mon torse et mes sous-vêtements;- Le port de casquette, de bandeau de style bandana, de capuchon et de chapeau est interdit;- Les bermudas et les jupes arrivent une main horizontale en haut du genou (voir les affiches dans les corridors);- Les bretelles de ma camisole ont au moins 1 cm de largeur;- Les pantalons se portent à la taille;- Le pyjama est interdit;- Mes vêtements et accessoires sont sans référence à caractère sexuel, violent, raciste, dénigrant ou incitatif à la consommation de substances illégales;- Je porte des chaussures d'intérieur. <p>Dans les cours spécialisés (laboratoires et ateliers), je porte les accessoires ou les vêtements appropriés.</p> <p>Je me présente à mes cours d'éducation physique vêtu(e) du costume requis, selon l'activité sportive et en respectant le code vestimentaire de l'école.</p>	<ul style="list-style-type: none">- Démontrer un respect de soi et des autres.- Adapter ma tenue aux valeurs du milieu scolaire. Assurer la sécurité des élèves.- Favoriser l'intégration et le sentiment d'appartenance.	<ul style="list-style-type: none">- Retour à la maison pour me changer.

INTIMIDATION – CYBERINTIMIDATION – RADICALISATION

*Vivre harmonieusement en commun
Assurer la sécurité, l'intégrité et le respect des autres.
Assurer un milieu sain et sécuritaire*

Règles	Raisons	Interventions éducatives
<p>L'article 18.1 de la <i>Loi de l'instruction publique</i> précise que je dois adopter un comportement empreint de civisme et de respect envers le personnel du centre de services scolaire ainsi qu'envers mes pairs.</p> <p>Je dois contribuer à l'établissement d'un milieu sain et sécuritaire. À cette fin, je suis tenu(e) de participer aux activités et d'appliquer les règles de l'école que je fréquente concernant la lutte contre l'intimidation et la violence.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Chaque individu a droit à la vie, ainsi qu'à la sécurité, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (Charte des droits, art.1). - Avoir droit de vivre dans un climat sain et harmonieux. - Apprendre à vivre en société. 	<ul style="list-style-type: none"> - Suspension externe de 24 heures pour permettre aux intervenants d'investiguer; - Ateliers pour sensibiliser l'élève aux valeurs de notre école; - Suivi auprès d'organismes externes; - Rencontre avec le policier-éducateur; - Suspension indéfinie lors de toute enquête policière me concernant, avec l'accord du directeur général (Au retour, une démarche d'intervention est obligatoire). <p>Se référer à la section sur le respect et au plan de lutte contre la violence et l'intimidation disponible sur notre site web : www.ile.cspo.qc.ca</p>

Il ne faut jamais hésiter à dénoncer tout acte de violence, de radicalisation ou d'intimidation à un adulte.

PLAGIAT

*Intégrité – rigueur
Protection de la propriété intellectuelle*

Règles	Raison	Interventions éducatives
<p>Je suis coupable de plagiat si :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Je copie le travail d'un autre élève; - Je permets à un autre élève de copier mon travail; - Je copie ou résume l'idée d'un auteur sans indiquer les sources; - Je partage les questions des examens avec d'autres élèves; - Je me présente à mon examen avec du matériel ou des ressources non-autorisés. 	<ul style="list-style-type: none"> - Apprendre à devenir un citoyen responsable 	<ul style="list-style-type: none"> - Obtention de la note de 0% pour tout élève impliqué dans un cas de plagiat ou de tricherie à l'école ou à la maison (voir la section « plagiat » dans le document de <i>Normes et modalités</i> disponible sur le site Web de l'école).

FRÉQUENTATION SCOLAIRE

Se donner toutes les chances de réussir

Règles	Raisons	Interventions éducatives
<p>Je ne peux m'absenter de mes cours que pour des raisons valables. <i>Si je dois quitter l'école durant les heures de classe, mes parents doivent obligatoirement en aviser la secrétaire du secteur sans quoi cette absence sera considérée comme non motivée.</i> Les absences peuvent être motivées par les parents ou les tuteurs uniquement dans un délai de 24 heures. Après ce délai, aucune motivation ne sera acceptée. <i>La direction de l'école se réserve le droit de ne pas accepter la motivation si celle-ci n'est pas jugée valable.</i></p> <p>Pour motiver une absence ou un retard :</p> <p>Programme ExplorAction 1-2, adaptation scolaire, Mesures d'aide, FPT et FMS 819 771-6126 poste 848 710</p> <p>Programme d'éducation intermédiaire 819 771-6126 poste 848 720</p> <p>Programme ExplorAction 3-4-5, PPP et accueil 819 771-6126 poste 848 730</p> <p>Si je m'absente ou me présente en retard sans motivation de mes parents, ceux-ci recevront un courriel automatisé les informant de mon absence ou de mon retard.</p> <p>Les absences prolongées non sanctionnées par l'école (ex.: voyage)</p> <p>Mes parents et moi assumerons entièrement les conséquences liées à cette absence. Il est entendu que l'enseignant n'a aucune obligation quant à la reprise des notions, des examens ou de tout autre élément manqué pendant cette absence.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la réussite scolaire et celle des autres. - Développer son autonomie et de bonnes habitudes de travail. - Respecter les autres. 	<p>Une absence non motivée : Une retenue le mardi ou le jeudi de 15h15 à 16h15</p> <p>Deux absences non motivées dans la même journée : Une retenue le mardi ou le jeudi de 15h15 à 17h15</p> <p>Trois absences et plus dans la même journée : Suspension interne</p> <p>Dans le cas où je ne me présente pas à la retenue, je m'engage à reprendre ma retenue à une date ultérieure. Si je ne me présente pas à la reprise de retenue, je serai en suspension interne (local PASS).</p> <p>Dans les cas où l'équipe-école juge que mon nombre d'absences non motivées est trop élevé, la direction ou l'éducateur se réserve le droit d'appliquer d'autres types de mesures d'accompagnement.</p> <p>Si je présente un taux d'absentéisme ou de retards trop élevé, je pourrais me voir retirer des privilèges (voyage, activités sportives, spectacle, bal des finissants, etc.).</p> <p>Aucune reprise d'examen ou d'extension de remise de travaux ne me sera octroyée si j'ai une absence non motivée.</p>
<p>La Loi sur l'instruction publique est claire sur l'obligation qu'ont l'école et les parents ou tuteurs, de voir à ce que tout enfant d'âge de fréquentation scolaire obligatoire fréquente régulièrement un établissement scolaire dûment reconnu par le MEES.</p> <p>Article 14 : Obligation de fréquenter l'école</p> <p>Tout enfant doit fréquenter une école à compter du premier jour du calendrier scolaire de l'année scolaire suivant celle où il a atteint l'âge de six ans jusqu'au dernier jour du calendrier scolaire de l'année scolaire au cours de laquelle il atteint l'âge de seize ans ou au terme de laquelle il obtient un diplôme décerné par le ministre, selon la première éventualité.</p> <p>Article 17 : Obligation des parents</p> <p>Les parents doivent prendre les moyens nécessaires pour que leur enfant remplisse son obligation de fréquentation scolaire.</p>		

SAINES HABITUDES DE VIE

*Mettre en place les conditions optimales d'apprentissage
Favoriser de saines habitudes de vie*

Règles	Raison	Interventions éducatives
<ul style="list-style-type: none"> - Il est interdit à quiconque de fumer sur les terrains des établissements d'éducation préscolaire ou d'enseignement primaire et secondaire (écoles publiques et établissements d'enseignement privés) aux heures où ces établissements reçoivent des élèves. <i>Référence : Loi provinciale sur le tabac</i> - La consommation, la possession ou le trafic de drogues ou d'alcool sont formellement interdits. - La cigarette électronique est interdite à l'intérieur de l'école et sur le terrain de l'école. 	<ul style="list-style-type: none"> - Apprendre à devenir un citoyen responsable. 	<p>Pour les mineurs, l'amende maximale est de 100\$. De plus, les conséquences prévues au code de vie s'appliqueront systématiquement. <i>Référence : Loi provinciale sur le tabac</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Suspension de trois à cinq jours au PASS; - Implication du Service de police de la ville de Gatineau; - Retour obligatoire avec le parent ou le tuteur; - Mise en place d'un contrat de réintégration; - Suivi obligatoire en toxicomanie. <p>Tout trafic de drogues ou d'alcool entraîne une suspension externe indéterminée pouvant aller jusqu'à l'expulsion du centre de services scolaire.</p> <p>Saisie de la cigarette électronique</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1^{re} offense : 24 heures - 2^e offense et plus : 1 semaine <p>Le parent ou le tuteur sera appelé à venir chercher la cigarette après la période de saisie</p>

Précisions:

Lors d'une suspension externe, il m'est interdit de me retrouver à l'intérieur des limites du territoire de l'école pour la durée de ma suspension. Selon le règlement municipal 42-2003, article 11, je pourrais être passible d'une amende.

Dans le cas où je choisis de ne pas me présenter à une retenue, je serai convoqué(e) en suspension interne à un moment convenu par les intervenants.

Je, soussigné(e), atteste avoir pris connaissance du code de vie de l'école.

Signature de l'élève : _____

Signature du parent : _____